

Annexe 2 au règlement du fonds Résistance – activités éligibles à la bonification du plafond pour les domaines de l'art et de la culture

- Arts du spectacle vivant
- Activités de soutien au spectacle vivant
- Création artistique relevant des arts plastiques
- Galeries d'art
- Artistes auteurs
- Gestion de salles de spectacles et production de spectacles
- Gestion des musées
- Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires
- Production de films pour le cinéma
- Activités photographiques
- Enseignement culturel
- Enregistrement sonore et édition musicale
- Editeurs de livres
- Commerce de détail de livres
- Autre création artistique